

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085

12 avril 2016

### SOMMAIRE

AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l. ....	52035	Florangis S.A. ....	52038
Beso Lux S.à r.l. ....	52042	Focus Investment ....	52038
Biogas Our S.à r.l. ....	52045	Fonciere Sweet Inn Luxembourg S.à r.l. ....	52041
Builders Direct S.A. ....	52037	Fourteen Willow S.à r.l. ....	52037
BV Acquisitions X Parent S.à r.l. ....	52048	Fuerstenberg Capital International S.à r.l. ....	52037
Cadie Office S.à r.l. ....	52064	Gareth Capital S.A. ....	52036
Casden S.A. ....	52067	GBL Energy S.à r.l. ....	52040
CES International Operations S.à r.l. ....	52072	Goodman Bacchus Logistics (Lux) S.à r.l. ....	52039
Charlottenburg Capital International S.à r.l. .....	52037	Gotic House S.à r.l. ....	52036
Cidron e-Com S.à r.l. ....	52057	Granjo S.A. ....	52036
Cidron IVD S.à r.l. ....	52057	Groovy Consulting S.à r.l. ....	52036
Circle Investment Holdings S.A. ....	52076	Herrmann & Partner S.à r.l. ....	52036
Cornelia S.à r.l. ....	52061	Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxem- bourg S.C.S. ....	52037
DJ.Lux S.à r.l. ....	52039	Maa Durga s.à r.l. ....	52038
DPT Silverstar SICAV SIF ....	52035	Mat & Kam GmbH ....	52034
Dragone Showbiz S.à r.l. ....	52039	Mocsaro Holdings S.à r.l. ....	52034
Dragone Show Creation S.à r.l. ....	52039	Mytaluma S.A. ....	52034
Dupalux Holding S.A., SPF ....	52035	Mythology European Real Estate Fund S.C.A., SICAV-SIF ....	52034
E.B. TRANS Informatique ....	52041	ProNewTech S.A. ....	52042
EEI Investments S.à r.l. ....	52040	Semerca Investments S.A. ....	52042
EIH S.à r.l. ....	52040	Sushi Gourmet Holding International S.à r.l. .....	52080
Emerald Advisory S.à r.l. ....	52041	Tec Equipments S.A. ....	52038
Endothelial Therapy Innovations S.A. ....	52035		
Feltes & Schaus Promotions S.à r.l. ....	52038		
Fimaco International S.A. ....	52036		

**Mocsaro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Strassen, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.788.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2016;

- Monsieur Fabio Ceccarelli, gérant de catégorie B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis 1<sup>er</sup> Février 2016;

- Monsieur François Bourgon, gérant de catégorie B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis 1<sup>er</sup> Février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059837/18.

(160020383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Mythology European Real Estate Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.915.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016059843/10.

(160021497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Mat & Kam GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.616.

—  
- En date du 18 décembre 2015, monsieur Dariusz Jerzy Krajewski a transféré 8.000 parts sociales de la Société à DKM Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à 1 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée auprès du RCSL sous le numéro 202580.

- L'adresse actuelle du gérant de la Société Dariusz Jerzy Krajewski est située Via Miravalle 12, 6900 Masagno, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059850/13.

(160020137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Mytaluma S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.204.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2015.*

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

*Pour la société*

MYTALUMA S.A.

Référence de publication: 2016059878/13.

(160020048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**DPT Silverstar SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.141.

Herr Thomas Albert hat mit Wirkung zum 15 Oktober 2015 den Vorsitz des Verwaltungsrats übernommen.

Die Dauer des Mandats von Herrn Thomas Albert wurde am 18 Februar 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert.

Herr Jorgen Hansen, Berufsanschrift 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 15 Oktober 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 als neues Verwaltungsratsmitglied bestellt.

Das Mandat von Herrn Alfons Klein wurde am 18 Februar 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert.

Herr Dominik Thienel hat seit Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 31 Oktober 2015 niedergelegt.

Herr Tobias Woll hat seit Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 31 Oktober 2015 niedergelegt.

Luxemburg.

Référence de publication: 2016061541/18.

(160023065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Dupalux Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 50.323.

*Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 25. Januar 2015*

Punkt 1

Die Versammlung beschließt die Ernennung der Anwaltskanzlei WIES & HERTZOG mit Adresse 68, rue des Romains, L-2444 Luxembourg als Verwaltungsstelle der Inhaberaktien der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit.

Für gleichlautenden Auszug

*Der Verwaltungsrat der Gesellschaft*

Référence de publication: 2016061542/13.

(160022856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Hiermit bestätigen wir, Herrn Udo MERZ und Thomas DETZEL, Geschäftsführer der AMPLEXOR Luxembourg S.à r.l., dass unser Teilhaber euroscript International S.A. seinen Namen am 9. Dezember 2015, in AMPLEXOR International S.A. umgeändert hat.

Luxemburg, den 4. Februar 2016.

Référence de publication: 2016061460/11.

(160023041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Endothelial Therapy Innovations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.640.

*Dépôt rectificatif du dépôt initial du 3 mars 2016 sous la référence L160038506*

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4.03.2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016075250/12.

(160039916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Fimaco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 99.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075272/9.  
(160040199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Gareth Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 157.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075278/9.  
(160040096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Gotic House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 120.747.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075292/9.  
(160040213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Granjo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 79.633.

Les comptes annuels au 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075293/9.  
(160039954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Groovy Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margue.  
R.C.S. Luxembourg B 157.646.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075296/9.  
(160039808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Herrmann & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.  
R.C.S. Luxembourg B 192.067.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075299/9.  
(160040087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Fourteen Willow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 189.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016075266/10.

(160039692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Fuerstenberg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2016.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016075267/11.

(160040182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075300/9.

(160039640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Builders Direct S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 5.700.000,00.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 175.694.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 4 mars 2016.

*Pour Builders Direct S.A.*

John S Morrey

*Managing Director*

Référence de publication: 2016075173/13.

(160040180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Charlottenburg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2016.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016075180/11.

(160040059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Feltes & Schaus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 191.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075262/9.  
(160040231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Florangis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 161.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075264/9.  
(160039899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Focus Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075265/9.  
(160039946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Maa Durga s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.  
R.C.S. Luxembourg B 167.672.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2016*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue extraordinairement à Bettembourg le 15 janvier 2016 que:

*Première résolution*

Mukta GAIROLA ATTRI, née à Sirsa Haryana (Inde) le 26 février 1982, demeurant à L-3261 Bettembourg, 20, rue du Nord, cède par la présente cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Saurabh GAIROLA, cuisinier, né à Dehradun (Inde) le 27 décembre 1981, demeurant à L-3261 Bettembourg, 20, rue du Nord.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Mukta GAIROLA ATTRI de sa fonction de gérante administrative

L'assemblée générale extraordinaire étant terminée le nouvel associé contresigne ce document ensemble avec les anciens associés fait en quatre (4) exemplaires qui sera enregistré dès que possible.

Saurabh GAIROLA.

Référence de publication: 2016061706/18.

(160022876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Tec Equipments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 51.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016075040/9.  
(160039041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**Dragone Show Creation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 193.572.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 22 décembre 2015*

Le 22 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Frédéric Le Grand avec effet au 15 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dragone Show Creation S.à r.l.

Mme Tulay SONMEZ

Référence de publication: 2016062118/14.

(160023600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Dragone Showbiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 193.557.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 22 décembre 2015*

Le 22 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Frédéric Le Grand avec effet au 15 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dragone Showbiz S.à r.l.

Mme Tulay SONMEZ

Référence de publication: 2016062119/14.

(160023593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**DJ.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue Hassel.  
R.C.S. Luxembourg B 171.998.

*Extrait de la cession de parts du 1<sup>er</sup> décembre 2015*

Il en résulte d'une cession de parts du 1<sup>er</sup> décembre 2015 que Monsieur Desmestre Josué, gérant, né le 27 février 1969 à Ambilly (F), demeurant à F-67450 Lamprthim, 23b, rue Principale,

Propriétaire de 60 parts sociales de la société à responsabilité limitée DJ. LUX SARL, établie et ayant son siège social à L-5899 Syren, 7, rue Hassel, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B171998.

a cédé à:

1. Monsieur Bardin Ludovic, né le 27 juin 1979 à Thionville (F), demeurant à F-57190 Florange, 83, rue des Romains.

Fait à Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

COMPTABILITE STC SARL

*Mandataire*

Référence de publication: 2016062129/17.

(160023318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Goodman Bacchus Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 178.485.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074046/9.

(160038246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---



**EEl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.480.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'assemblée générale de la société en date du 22 janvier 2016*

L'actionnaire unique a décidé de révoquer Madame Geralda Evelina Ramona KRAL de son mandat de Gérant de classe A de la société avec effet au 22 janvier 2016.

L'actionnaire unique a décidé de nommer:

- en qualité de Gérant de classe A de la Société, Monsieur Francesco D'AMICO, né le 9 mars 1968 à Milazzo (Italie) et demeurant professionnellement au 1, Gheistrasse, CH-8802 Kilchberg, Suisse, avec effet au 22 Janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062165/16.

(160023709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**EIH S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 201.899.

En date du 30 novembre 2015, Centralis S.A. a transféré 12.500 parts sociales de la Société à la société Enbridge Finance Luxembourg SA avec siège social à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et enregistrée auprès du RCSL sous le numéro 176754.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 novembre 2015*

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Aidan FOLEY de ses fonctions de gérant de la Société.

L'associé unique a nommé avec effet immédiat et pour une période indéterminée en qualité de gérants de la Société:

*Gérant de catégorie A*

- Wanda Marie OPHEIM, né le 12 novembre 1962 à Wetaskiwin (Canada), demeurant à 425, 1<sup>st</sup> Street SW, T2P 3L8 Calgary, Alberta (Canada).

*Gérants de catégorie B*

- Hugo Johannes Leopold NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg;

- Patrick Damian WARDE, né le 13 février 1950 à Galway (Irlande), demeurant 22, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062167/23.

(160023875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 346.666.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 143.104.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 12 octobre 2015*

Le Conseil prend acte des démissions de Olivier Pirotte et Arnaud Laviolette de leurs mandats de Gérants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Luxembourg.

*Pour GBL Energy S.à r.l.*

Laurence MATHIEU

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2016062230/15.

(160023507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.



**Fonciere Sweet Inn Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.337.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 3 février 2016*

Le 3 février 2016 l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique acte et accepte la démission de Monsieur Jean-Luc Clause de son mandat de gérant avec effet au 5 février 2016.

- L'associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire Madame Christine Caro, née à Verviers (Belgique), le 18 février 1968, demeurant professionnellement à L - 1882 Luxembourg, rue Guillaume J. Kroll, 7. Son mandat prendra effet au 5 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016062207/19.

(160023457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**E.B. TRANS Informatique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.291.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société du 27 novembre 2015*

Par courrier daté du 24 novembre 2015, Monsieur Jean-Davis VAN MAELE a démissionné avec effet au 27 novembre 2015.

Par courrier daté du 2 novembre 2015, Monsieur Bertrand TARDY a démissionné avec effet au 30 novembre 2015.

L'associé unique a décidé en date du 27 novembre 2015, de nommer comme gérant avec effet jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

- Monsieur Olivier GASCHE, né le 15 mai 1961, demeurant à 45 rue Basse, L-6670 Merttert;

- La société anonyme E.B. TRANS S.A. ayant son siège social à L-8399 Wandhaff-Cap, 7-9, rue d'Arlon et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38281 dont Monsieur Bertrand TARDY demeurant 27, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg est le représentant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062136/20.

(160023416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Emerald Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.941.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée Emerald Advisory S.à r.l. signé en date du 28 décembre 2015 par lequel la société Luxembourg Fund Partners S.A. cède la totalité de ses parts sociales de la société Emerald Advisory S.à r.l. à Monsieur Krzysztof KUBALA que:

Monsieur Krzysztof KUBALA détient 32 parts sociales de la société Emerald Advisory S.à r.l.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Emerald Advisory S.à r.l.

Référence de publication: 2016062146/15.

(160023389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Semerca Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 64.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016057047/14.

(160016520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

**ProNewTech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 55, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.467.

Les statuts coordonnés au 14 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016056933/11.

(160016622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

**Beso Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 17B, rue du Chemin des Fer.

R.C.S. Luxembourg B 203.271.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

Monsieur Alexandre Jean Dominique BELLIER, gérant de société, de nationalité française, né le 29 janvier 1986 à Paris (France), demeurant à L-2620 Luxembourg, 14 rue Joseph Tockert,

Ici représenté par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

**1. Forme social et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de BESO Lux S.a r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant (tel que définit à l'article 7.1 des Statuts); ou

2.2.2 en tout autre localité autre que dans la même municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé (tel que définit à l'article 5.1 des Statuts) de la Société (une "Résolution d'Associé") prise conformément à ces Statuts et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet social d'entreprendre les activités suivantes au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

3.1.1 import-export;

3.1.2 vente à distance sur catalogue général aux professionnels et aux particuliers;

3.1.3 développement, création et exploitation de sites internet; et

3.1.4 prestation de tout type de services rattachés à cette activité.

3.2 La Société a également pour objet d'entreprendre toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

3.2.1 la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

3.2.2 la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;

3.2.3 la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

3.2.4 ainsi que toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

3.3 La Société peut également employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, les détenteurs des Parts Sociales seront dénommés les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

6.3 Tant que l'Associé est le seul associé de la Société, les Parts Sociales seront librement cessibles.

### **7 Gestion.**

7.1 La Société sera gérée par un gérant (le "Gérant") qui sera nommé par une Résolution d'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

7.2 Le Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution d'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**8. Pouvoirs du gérant.** Le Gérant aura tout pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, à l'Associé.

**9. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée auprès de tiers par la seule signature (i) du Gérant ou (ii) de toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'article 10 ci-dessous.

**10. Mandataire(s) du gérant.** Le Gérant pourra déléguer chacun de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc. Le Gérant devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tel(s) mandataire(s), ainsi que la rémunération, le cas échéant, la durée de représentation, ainsi que toutes les autres conditions pertinentes à un tel mandat.

### **11. Résolutions d'associé et assemblée générale.**

11.1 L'Associé exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés par la Loi de 1915.

11.2 Les décisions de l'Associé prises dans le domaine visé à l'article 11.1 sont inscrites sur un procès verbal ou établies par écrit.

11.3 De même, les contrats conclus entre l'Associé et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales et conformément à l'objet social de la Société.

**12. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates comprises).

### 13. Distributions sur parts sociales.

13.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut par Résolution d'Associé déclarer des dividendes.

13.3 Le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés devront être remboursées à la Société par l'Associé ayant reçu telles sommes.

**14. Dissolution et liquidation.** L'Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### 15. Loi applicable.

15.1 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise, comprenant, pour éviter tout doute, la Loi de 1915.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
M. Alexandre Bellier, préqualifié . . . . .	12.500
TOTAL . . . . .	12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais et charges*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

#### *Résolutions de l'Associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé décide de fixer le siège social de la Société au 17 B, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'Associé décide de nommer M. Alexandre BELLIER, de nationalité française, né le 29 janvier 1986 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-8057 Bertrange, 17 B, rue du Chemin de Fer, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, DELVAUX agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/136. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055703/145.

(160015566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Biogas Our S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 1A, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 186.647.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Romain Baustert, cultivateur, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 11, Veianerstrooss;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 24.12.2015;

2) COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE BETTENDORF & BAUSTERT, société civile avec siège social à L-9841 Wahlhausen, 11A, Veianerstrooss, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E2861, représentée par deux de ses deux administrateurs:

- Monsieur Frank Baustert, cultivateur, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 13, Veianerstrooss, et

- Monsieur Steve Baustert, cultivateur, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 13, Veianerstrooss;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

3) Monsieur Jean-Paul Birchen, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 7, am Duerf;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

4) Monsieur Jos Birkel, cultivateur, demeurant à L-9377 Hoscheid, 13, Lisseneck;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 27.12.2015;

5) Monsieur Carlo Dirkes, cultivateur, demeurant à L-9376 Hoscheid, 37, Haaptstrooss;

6) Monsieur Christophe Kessler, cultivateur, demeurant à L -9365 Eppeldorf, Beforterstrooss 7;

7) Monsieur Nico Kirsch, cultivateur, demeurant à L-9834 Holzthum, 9A, place de l'Eglise;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

8) Monsieur Romain Lanners, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 5, Haaptstrooss;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

9) Monsieur Albert Lanners, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 3, Haaptstrooss;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

10) Madame Marie-Josée Leners, épouse Jean-Paul Martzen, cultivatrice, demeurant à L-9380 Merscheid, 11, rue de Hoscheid;

11) Monsieur Aloyse Mathieu, cultivateur, demeurant à L-9839 Rodershausen, 5, Haaptstrooss;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 24.12.2015;

12) COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE BAUSTERT ET NOSBUSCH, en abrégé HOWECO, société civile avec siège social à Holzthum, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E1972 ici représentée par ses deux administrateurs:

- Monsieur Johny Baustert, cultivateur, demeurant au 28 rue Principale, L-9834 Holzthum, et

- Monsieur Claude Nosbusch, cultivateur, 3, rue Hosingen, L-9466 Weiler;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 26.12.2015;

13) Monsieur Albert Schaul, cultivateur, demeurant à L-9466 Weiler/Putscheid, 4 rue Principale;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

14) Monsieur Roger Schirtz, cultivateur, demeurant à L-9380 Merscheid, 11, rue de Gralingen;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 23.12.2015;

15) Monsieur Paul Serres, cultivateur, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 55, am Duerf;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 22.12.2015;

16) Monsieur René Thelen, cultivateur, demeurant à L-9831 Consthum, 12, Kemel;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

17) COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE TRAUSCH & NOSBUSCH, société civile, ayant son siège social à L-9833 Dorscheid, 18, Maison, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 796, ici représentée par ses deux administrateurs:

- Monsieur Marc Nosbusch, cultivateur, demeurant à L-9833 Dorscheid, 32, Duerfstrooss,

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

- Monsieur Guy Trausch, cultivateur, demeurant à L - 9833 Dorscheid, 21, Duerfstrooss;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

18) Monsieur Marc Vaessen, cultivateur, demeurant à L-9466 Weiler/Putscheid, 4, rue Hohl;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 22.12.2015;

19) Monsieur Marc Wahl, cultivateur, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 1 Houschterhaff;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 22.12.2015;

20) Monsieur Jean-Marie Walers, cultivateur, demeurant à L-9809 Hosingen, 2, Weescheid;

Ici représenté par Monsieur Christophe Kessler, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 23.12.2015;

21) Monsieur Paul Gales, cultivateur, demeurant à L-9376 Hoscheid, 21, Hauptstrooss;

Ici représenté par Monsieur Johny Baustert, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé date du 28.12.2015;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne variteur" par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexes au présent acte pour être enregistrées avec lui

Seuls associés de la société à responsabilité limitée société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. avec siège social à L-9834 Holzthum, 1A, route de Diekirch;

initialement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 580, ayant son siège social sis au 28 rue Principale, L-9834 Holzthum et constituée sous la forme d'une société civile et sous la dénomination sociale Biogas de l'Our, Société Civile, suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, alors de résidence à Diekirch, en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 510 du 30 mai 2005, ayant adopté sa forme actuelle suivant acte reçu le 28 avril 2014 par le notaire Edouard Delosch, de résidence à Diekirch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 1338 du 24 mai 2014

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 186.647.

II. La société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. avec siège social à L-9834 Holzthum, 1A, route de Diekirch, préqualifiée,

Représentée par ses seuls gérants

1) Monsieur Christophe KESSELER, gérant, demeurant à L -9365 Eppeldorf, Beforterstrooss 7, et

2) Monsieur Johny BAUSTERT, cultivateur, demeurant à L- 9834 Holzthum 28 rue principale

Cette société étant associée unique de la société coopérative «Biogas de l'Our, Société coopérative», avec siège social à L-9834 Holzthum, 28, rue principale

constituée suivant acte sous seing privé en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, page 1684 du 25 novembre 2002

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 95.165

Lesquels ont exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:



1) - Présentation du projet de fusion daté du 19 novembre 2015, publié au Mémorial C en date du 27.11.2015 Numéro 3210, proposant l'absorption de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» par la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l.

- Constatation de l'exécution des obligations résultant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en ce qui concerne la fusion de sociétés et des dispositions auxquelles elle se réfère.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» par la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. aux conditions prévues par le projet de fusion, soit sans émission de nouvelles parts sociales mais augmentation de la valeur des parts sociales existantes de la société absorbante.

avec transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» à la société absorbante, la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. et dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion.

3) Formalité de la radiation de la société absorbée au registre de commerce et des sociétés et détermination du lieu de conservation des documents de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» pendant le délai légal.

4) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

5) Divers

#### *Première résolution*

Le Président présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 18 août 2015, publié au Mémorial C en date du 11.09.2015 Numéro 2461, proposant l'absorption de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» par la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 30 septembre 2015, et les droits réservés aux porteurs de parts par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par le porteur de parts unique de la société absorbée.

#### *Délibération*

Ensuite les porteurs de parts, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prennent les résolutions suivantes:

Ils reconnaissent formellement et expressément avoir pris connaissance au siège social de la société dont ils sont les porteurs de parts, du projet de fusion, des comptes annuels, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils renoncent formellement et expressément au droit leur dévolu d'exercer ce droit d'information pendant la période d'un mois au moins précédant la date de la présente assemblée.

Les porteurs de parts constatent l'exécution des obligations résultant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions et confirme le respect de leur application.

#### *Deuxième résolution*

Les porteurs de parts décident d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» par la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. aux conditions prévues par le projet de fusion, soit sans émission de nouvelles parts sociales mais augmentation de la valeur des parts sociales existantes de la société absorbante.

avec transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» à la société absorbante, la société à responsabilité limitée BIOGAS OUR S.à r.l. et dissolution sans liquidation de la société coopérative «Bio-gas de l'Our, Société coopérative» comme conséquence de la fusion.

#### *Troisième résolution*

Les porteurs de parts décident que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

Les porteurs de parts constatent la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 30 septembre 2015, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.



Frais

Les frais du présent acte sont évalués à 850.-€

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Johny BAUSTERT, Carlo DIRKES, Christophe KESSELER, Marie-Josée LENERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22640. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur ff.* (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055708/176.

(160015822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**BV Acquisitions X Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 723.866,61.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.543.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of December,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BV Acquisitions X Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 178.543 and having a share capital of four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50) (the Company). The Company has been incorporated on July 1, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2075 on August 27, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 19, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3505 on November 11, 2014.

There appeared:

1. Battery Ventures X (AIV I) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC 71851, represented by R. David Tabors, with professional address at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, USA, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2015;

2. Battery Investment Partners X, LLC, a limited liability company, governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, represented by R. David Tabors, prenamed, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Khadigea Klingele, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2015; and

3. Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC 71852, represented by R. David Tabors, prenamed, acting in his capacity as duly authorized representative,

here represented by Khadigea Klingele, prenamed,  
by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2015,  
(hereinafter collectively the Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of a new class of shares, namely class D shares (the Class D Shares), each share of such class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Articles, as amended pursuant to items five (5) and six (6) below (the Amended Articles), the Class D Shares tracking the investments in relation to the direct or indirect participation of the Company in BV Acquisitions PS S.à r.l.;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount two hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-five Euro and eleven cents (EUR 282,795.11), being the EUR equivalent of three hundred ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) pursuant to the exchange rate EUR 1 = USD 1.0962 of the European Central Bank dated December 28, 2015 (the Exchange Rate), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) Ordinary Shares, (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) Class A1 Shares, (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) Class A2 Shares and (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) Class B Shares and (v) six million six hundred seventy-eight thousand nine hundred twenty-nine (6,678,929) Class C Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to seven hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-six Euro and sixty-one cents (EUR 723,866.61), by way of the issue of twenty-eight million two hundred seventy-nine thousand five hundred eleven (28,279,511) new Class D Shares, each share having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles;

4. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item three (3) above by way of payments in kind;

5. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item three (3) above;

6. Amendment to article one (1) of the Articles;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of the Class D Shares and the newly issued Class D Shares in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First Resolution:*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second Resolution:*

The Shareholders resolve to create a new class of shares, namely Class D Shares, each share of such class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the fifth (5<sup>th</sup>) and sixth (6<sup>th</sup>) resolutions below, the Class D Shares tracking the investments in relation to the direct or indirect participation of the Company in BV Acquisitions PS S.à r.l.

*Third Resolution:*

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-five Euro and eleven cents (EUR 282,795.11), being the EUR equivalent of three hundred ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) pursuant to the Exchange Rate, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred forty-one thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 441,071.50), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) Ordinary Shares, (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) Class A1 Shares, (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) Class A2 Shares and (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) Class B Shares and (v) six million six hundred seventy-eight thousand nine hundred twenty-nine (6,678,929) Class C Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to seven hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-six Euro and sixty-one cents (EUR 723,866.61), by way of

the issue of twenty-eight million two hundred seventy-nine thousand five hundred eleven (28,279,511) new Class D Shares, each share having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set out in the Amended Articles pursuant to the fifth (5<sup>th</sup>) and sixth (6<sup>th</sup>) resolutions below.

*Fourth Resolution:*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

*Subscriptions - Payments*

1) Battery Ventures X (AIV I) L.P., prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to thirteen million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-eight (13,998,358) new Class D Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of one hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-three Euro and fifty-eight cents (EUR 139,983.58), being the EUR equivalent of one hundred fifty-three thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 153,450.-) pursuant to the Exchange Rate (the Claim 1) that Battery Ventures X (AIV I) L.P. has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 1 from Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 1 is evidenced by a certificate issued on the date hereof, acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Claim 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 1 contributed to the Company is of at least one hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-three Euro and fifty-eight cents (EUR 139,983.58), being the EUR equivalent of one hundred fifty-three thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 153,450.-) pursuant to the Exchange Rate and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 1 contributed to the Company is freely transferable to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 1 to the Company have been or will be accomplished by Battery Ventures X (AIV I) L.P. immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 1 by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company and upon the contribution of the Claim 1 by Battery Ventures X (AIV I) L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 1 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

2) Battery Investment Partners X, LLC, prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to two hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-five (282,795) new Class D Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of two thousand eight hundred twenty-seven Euro and ninety-five cents (EUR 2,827.95), being the EUR equivalent of three thousand one hundred United States Dollars (USD 3,100.-) pursuant to the Exchange Rate (the Claim 2) that Battery Investment Partners X, LLC has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 2 from Battery Investment Partners X, LLC to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 2 is evidenced by a certificate issued on the date hereof, acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Claim 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 2 contributed to the Company is of at least two thousand eight hundred twenty-seven Euro and ninety-five cents (EUR 2,827.95), being the EUR equivalent of three thousand one hundred United States Dollars (USD 3,100.-) pursuant to the Exchange Rate pursuant to the Exchange Rate, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 2 contributed to the Company is freely transferable by Battery Investment Partners X, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 2 to the Company have been or will be accomplished by immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 2 by Battery Investment Partners X, LLC to the Company and upon the contribution of the Claim 2 by Battery Investment Partners X, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 2 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

3) Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., prenamed and represented as described above, declares that it subscribes to thirteen million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-eight (13,998,358) new Class D Shares having

a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of one hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-three Euro and fifty-eight cents (EUR 139,983.58), being the EUR equivalent of one hundred fifty-three thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 153,450.-) pursuant to the Exchange Rate (the Claim 3) that Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 3 from Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 3 is evidenced by a certificate issued on the date hereof acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Claim 3 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 3 contributed to the Company is of at least one hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-three Euro and fifty-eight cents (EUR 139,983.58), being the EUR equivalent of one hundred fifty-three thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 153,450.-) pursuant to the Exchange Rate and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 3 contributed to the Company is freely transferable to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 3 to the Company have been or will be accomplished by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 3 by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company and upon the contribution of the Claim 3 by Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 3 which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at seven hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-six Euro and sixty-one cents (EUR 723,866.61), represented by (i) two million three hundred four thousand six hundred fifty-seven (2,304,657) ordinary shares (the Ordinary Shares) (ii) seventeen million four hundred thirty-seven thousand eight hundred (17,437,800) class A1 shares (the Class A1 Shares), (iii) four million six hundred four thousand two hundred (4,604,200) class A2 shares (the Class A2 Shares), (iv) thirteen million eighty-one thousand five hundred sixty-four (13,081,564) class B shares (the Class B Shares) and (v) six million six hundred seventy-eight thousand nine hundred twenty-nine (6,678,929) class C shares (the Class C Shares) and (vi) twenty-eight million two hundred seventy-nine thousand five hundred eleven (28,279,511) class D shares (the Class D Shares and together with the Ordinary Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the Classes of Shares and each a Class of Shares), each Class of Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such Class of Shares on which the relevant share premium has originally been paid, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, together with any additional classes of shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the Investment Shares, such term excluding however the Ordinary Shares.

Any capital contribution (the Contribution), including any share premium attached to it, made in counterpart of the issue (of each Class) of a specific Investment Share as well as any other contributions such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment (as defined below) relating to each Investment Share (all together the Contributions) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board for the investment established in respect of the relevant classes of Investment Shares (each a Targeted Investment). Consequently, each class of Investment Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Investment Shares, the Board shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Contributions (including any share premium attached to it), (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Investment Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Investment Shares. For this purpose, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each class of Investment Shares.

The net asset value of each class of Investment Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Investment Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Investment Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares (Investment Shares or Ordinary Shares), such expense shall be allocated between the various Classes of Shares (i.e. Investment Shares and Ordinary Shares) according to the following formula:

Expenses not linked to a specific investment XX [Aggregate nominal value of the shares of one Class of Shares, plus share premium attributed to that Class of Shares (if any) / Aggregate nominal value of the shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium attributed to all Classes of Shares]

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to article 22 of the Articles as well as to the following, the Shareholders of each class of Investment Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the class of Investment Shares concerned.

The remainder of distributable profits of the Company shall be allocated proportionally to the holders of Ordinary Shares.”

*Sixth Resolution:*

The Shareholders resolve to amend article one (1) of the Articles in order to include the following definitions:

“Class A1 Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class A2 Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class B Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class C Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class D Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Class of Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Contribution	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Contributions	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Investment Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Net Asset Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Ordinary Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Targeted Investment	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.”

*Seventh Resolution:*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of the Class D Shares and the newly issued Class D Shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2.000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue



une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de BV Acquisitions X S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 178.543 avec un capital social de quatre cent quarante-et-un mille soixante-et-onze dollars et cinquante centimes (USD 441.071,50) (la Société). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 le 27 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 septembre 2014 suivant un acte notarié publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3505 le 11 novembre 2014.

Ont comparu:

1. Battery Ventures X (AIV I) L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Îles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caymans, immatriculée MC 71851, représenté par R. David Tabors, résidant professionnellement à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, USA, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2015, à elle délivrée;

2. Battery Investment Partners X, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, représenté par R. David Tabors, résidant professionnellement à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, USA, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2015, à elle délivrée;

3. Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Îles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caymans, immatriculée MC 71852, représenté par R. David Tabors, résidant professionnellement à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, Massachusetts 02210, USA, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2015, à elle délivrée,

(ci-après ensemble les Associés).

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;

2. Création d'une nouvelle classe de part sociale, dénommée «parts sociales de classe D» (les Parts Sociales de Classe D), chaque part sociale de cette classe ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des points cinq (5) et six (6) ci-dessous (les Statuts Modifiés), les Parts Sociales de Classe D représentant les investissements en relation directe ou indirecte avec la participation de la Société dans BV Acquisitions PS S.à r.l.;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et onze centimes (EUR 282.795,11), étant l'équivalent en Euro de trois cent dix mille dollars (USD 310.000,-) conformément au taux de conversion EUR 1 = USD 1,0962 de la Banque Centrale Européenne en date du 28 décembre 2015 (le Taux de Conversion), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent quarante-et-un mille soixante-et-onze euros et cinquante centimes (EUR 441.071,50), représenté par (i) deux million trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) Parts Sociales Ordinaires, (ii) dix-sept million quatre cent trente-sept mille huit cent (17.437.800) Parts Sociales de Classe A1, (iii) quatre million six cent quatre mille deux cent (4.604.200) Parts Sociales de Classe A2 et (iv) treize million quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et (v) six million six cent soixante dix-huit mille neuf cent vingt-neuf (6.678.929) Parts Sociales de Classe C, à sept cent vingt-trois mille huit cent soixante-six euros et soixante-et-un centimes (EUR 723.866,61), par l'émission de vingt-huit millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent onze (28.279.511) nouvelles Parts Sociales de Classe D, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) avec les droits et obligations prévus par les Statuts Modifiés.

4. Souscriptions et libérations de l'augmentation du capital social tel que décrite au point 3 ci-dessus par des apports en nature.

5. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 3 ci-dessus.

6. Modification de l'article (1) des Statuts.

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la création des Parts Sociales de Classe D et des Parts Sociales de Classe D nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### 8. Divers

II. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première Résolution:*

L'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale renonce aux convocations, les Associés représentés considérant avoir été dûment convoqués et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour, communiqué par avance.

##### *Deuxième Résolution:*

Les Associés décident de créer une nouvelle classe de part sociale, dénommée Parts Sociales de Classe D, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les droits et obligations énumérés dans les Statuts Modifiés conformément aux résolutions cinq (5) et six (6) ci-dessous, les Parts Sociales de Classe D reflétant les investissements en lien avec la participation directe ou indirecte de la Société dans BV Acquisitions PS S.à r.l..

##### *Troisième Résolution:*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et onze centimes (EUR 282.795,11), étant l'équivalent en Euro de trois cent dix mille dollars (USD 310.000,-) conformément au Taux de Conversion, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent quarante et un mille soixante et onze euros et cinquante centimes (EUR 441.071,50), représenté par (i) deux million trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657) Parts Sociales Ordinaires, (ii) dix-sept million quatre cent trente-sept mille huit cent (17.437.800) Parts Sociales de Classe A1, (iii) quatre million six cent quatre mille deux cent (4.604.200) Parts Sociales de Classe A2 et (iv) treize million quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et (v) six million six cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf (6.678.929) Parts Sociales de Classe C, à sept cent vingt-trois mille huit cent soixante-six euros et soixante-et-un centimes (EUR 723.866,61), par l'émission de vingt-huit millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent onze (28.279.511) nouvelles Parts Sociales de Classe D, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) avec les droits et obligations prévus par les Statuts Modifiés conformément aux résolutions cinq (5) et six (6) ci-dessous.

##### *Quatrième Résolution:*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation de capital comme suit:

##### *Souscriptions - Libérations*

1) Battery Ventures X (AIV I) L.P., représentée comme décrit ci-dessus, déclare par la présente, sa souscription à treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-huit (13.998.358) nouvelles Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et cinquante-huit cents (EUR 139.983,58), étant l'équivalent en Euro de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante dollars (USD 153.450,-) conformément au Taux de Conversion (la Créance 1), que Battery Ventures X (AIV I) L.P. possède à l'encontre de la Société.

L'apport en nature de la Créance 1 de Battery Ventures X (AIV I) L.P. à la Société sera alloué au compte du capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée par un certificat émis à la date des présentes, pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

- la Créance 1 est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance est d'au moins cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et cinquante-huit cents (EUR 139.983,58), étant l'équivalent en Euro de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante dollars (USD 153.450,-) conformément au Taux de Conversion et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport effectuée à la Société;
- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance 1 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Venture X (AIV I) L.P. immédiatement après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié certifiant l'apport de la Créance 1 à la Société par Battery Venture X (AIV I) L.P. et à partir de l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en application de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.



2) Battery Investment Partners X, LLC, représentée comme décrit ci-dessus, déclare par la présente, sa souscription à deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quinze (282.795) nouvelles Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux mille huit cent vingt-sept euros et quatre-vingtquinze centimes (EUR 2.827.95), étant l'équivalent en Euro de trois mille cent dollars (USD 3.100,-) conformément au Taux de Conversion (la Créance 2), que Battery Investment Partners X LLC, possède à l'encontre de la Société.

L'apport en nature de la Créance 2 de Battery Investment Partners X LLC à la Société sera alloué au compte du capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée par un certificat émis à la date des présentes, pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

- la Créance 2 est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance est d'au moins deux mille huit cent vingt-sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.827.95), étant l'équivalent en Euro de trois mille cent dollars (USD 3.100,-) conformément au Taux de Conversion et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport effectuée à la Société;
- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance 2 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Investment Partners X, LLC immédiatement après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié certifiant l'apport de la Créance 2 à la Société par Battery Investment Partners X, LLC, et à partir de l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en application de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

3) Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., représentée comme décrit ci-dessus, déclare par la présente, sa souscription à treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-huit (13.998.358) nouvelles Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et cinquante-huit cents (EUR 139.983,58), étant l'équivalent en Euro de cent cinquante trois mille quatre cent cinquante dollars (USD 153.450,-) conformément au Taux de Conversion (la Créance 3), que Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P., possède à l'encontre de la Société.

L'apport en nature de la Créance 3 de Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. à la Société sera alloué au compte du capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 3 est documentée par un certificat émis à la date des présentes, pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

- la Créance 3 est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance est d'au moins cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et cinquante-huit cents (EUR 139.983,58), étant l'équivalent en Euro de cent cinquante trois mille quatre cent cinquante dollars (USD 153.450,-) conformément au Taux de Conversion et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport effectuée à la Société;
- la Créance 3 apportée à la Société est librement cessible et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et

toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance 3 à la Société ont été ou seront accomplies par Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. immédiatement après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié certifiant l'apport de la Créance 3 à la Société par Battery Ventures X Side Fund (AIV I) L.P. et à partir de l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en application de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

#### *Cinquième résolution:*

Compte tenu des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suivant:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent vingt-trois mille huit cent soixante-six euros et soixante-et-un centimes (EUR 723.866,61), représenté par (i) deux million trois cent quatre mille six cent cinquante-sept (2.304.657,-) Parts Sociales Ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ii) dix-sept million quatre cent trente-sept mille huit cent (17.437.800) Parts Sociales de Classe A1 (les Parts Sociales A1), (iii) quatre million six cent quatre mille deux cent (4.604.200) Parts Sociales de Classe A2 (les Parts Sociales A2), (iv) treize million quatre-vingt un mille cinq cent soixante-quatre (13.081.564) Parts Sociales de Classe B (les Parts Sociales B) et (v) six million six cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf (6.678.929) Parts Sociales de Classe C (les Parts Sociales C) et (vi) vingt-huit millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent onze (28.279.511) Parts Sociales de Classe D (les Parts Sociales D et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales B et les Parts Sociales

C, les Classes de Parts Sociales et individuellement une Classe de Parts Sociales), chaque Part Sociale de chaque Classe de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée en Assemblée Générale sous les formes prévues pour la modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En plus du capital social souscrit, il pourra être tenu un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission versée sur une ou plusieurs Classe de Parts Sociales en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé pour un éventuel rachat par la Société des Parts Sociales aux Associés, pour effectuer des distributions aux Associés (incluant la liquidation de la Société), à condition que tout rachat ou toute distribution provenant de prime d'émission soit effectué au profit de la Classe de Parts Sociales sur laquelle la prime d'émission concernée a été payée à l'origine, sauf dispositions contraires prévues ci-dessous ou pour compenser une perte nette ou encore pour allouer des fonds à la réserve légale.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C et les Parts Sociales D, ensemble avec toute classe supplémentaire que la Société pourrait émettre de temps à autres, seront désignées les Parts Sociales d'Investissement, excluant ainsi les Parts Sociales Ordinaires.

Tout apport en capital (la Contribution), incluant toute prime d'émission attachée, effectuée en contrepartie de l'émission (de chaque Classe) d'une Parts Sociale d'Investissement spécifique, ainsi que tout autre apport tel que tout revenu, dividende, intérêt découlant de l'Investissement Ciblé (comme défini ci-dessous) relatif à chaque Part Sociale d'Investissement (ensemble les Contributions) devront être investie selon la politique d'investissement déterminée par le Conseil pour les investissements établis à l'égard des classes de Parts Sociales d'Investissement pertinentes (chacune, un Investissement Ciblé). En conséquence, chaque classe de Parts Sociales d'Investissement sera liée à un Investissement Ciblé particulier.

Pour chaque classe de Part Sociale d'Investissement, le Conseil devra effectuer un suivi, dans les registres de la Société, (i) des Apports (incluant toute prime d'émission attachée), (ii) de leur utilisation correspondante (en particulier l'Investissement Ciblé et tout autre actif qui pourrait être lié à la classe de Part Sociale d'Investissement concernée), de même que (iii) tout frais imputables à l'Investissement Ciblé en lien avec chaque classe de Parts Sociales d'Investissement. Dans cet objectif, le Conseil d'Administration préparera un ensemble de comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales d'Investissement.

La valeur de l'actif net de chaque classe de Parts Sociales d'Investissement (la Valeur de l'Actif Net) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Ciblé tout autre actif de tout autre sorte et nature alloué à la classe de Parts Sociales d'Investissement en déduisant les dettes allouées à chaque classe de Parts Sociales d'Investissement tel que les emprunts, les frais administratifs, les dettes fiscales, etc.

Dans le cas où toute dépense de la Société ne peut pas être considérée comme relevant d'une Classe de Parts Sociales particulière (Parts Sociales d'Investissement ou Parts Sociales Ordinaires), cette dépense doit être allouée entre les différentes Classe de Parts Sociales (i.e. Parts Sociales d'Investissement et Parts Sociales Ordinaire) selon la formule suivante:

Dépense non lié à un investissement spécifique X X [Valeur nominale totale des parts sociales d'une Classe de Parts Sociales, plus prime d'émission attribuée à cette classe (s'il y en a) / Valeur nominale totale des parts sociales de toute les Classes de Parts Sociales, plus valeur globale de toute les primes d'émission de toute les Classes de Parts Sociales]

Dans les limites permises par la loi applicable, incluant sans limitation, la conformité aux exigences légales impliquant la création d'une réserve légale, et sous les conditions prévues par l'article 22 des Statuts ainsi que les suivantes, les Associés de chaque Classe de Parts Sociales d'Investissement devront avoir un droit exclusif à la distribution sous forme de (i) dividende, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) réduction de capital, (iv) réduction de la réserve et (v) liquidation effectuée par la Société dans la limite de la valeur de l'Actif Net de la classe de Parts Sociales d'Investissement concernée.

Le reliquat des profits distribuables de la Société devra être alloué proportionnellement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.»

#### *Sixième Résolution:*

Les Associés décident de modifier l'article un (1) des Statuts afin d'y inclure les définitions suivantes:

“Parts Sociales A1	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales A2	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales B	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales C	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales D	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Contribution	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Contributions	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales d'Investissement	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Valeur d'Actif Net	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Parts Sociales Ordinaires	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.
Investissement Ciblé	a la signification qui lui est attribué à l'article 6.»

*Septième Résolution:*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout représentant autorisé, chacun individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la création de la classe des Parts Sociales D et de l'émission de nouvelles Parts Sociales D dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, coût, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/192. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055721/506.

(160014730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Cidron e-Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cidron IVD S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 43.700,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.334.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December

Before Us, Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

Cidron IVD Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 109092,

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal given in Jersey on 24 December 2015.

I. The said proxy, after being signed "ne varietur" shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Shareholder") of Cidron IVD S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 164.334 and having a share capital of EUR 43,700 (the "Company").

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3068 of 14 December 2011.

IV. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 12 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3363 on 16 December 2015.

V. The share capital of the Company is currently set at forty-three thousand seven hundred Euro (EUR 43,700.-), represented by (i) one hundred twenty-five (125) ordinary shares (the "Ordinary Shares"); (ii) fifty-two (52) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"); (iii) fifty-two (52) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"); (iv) fifty-two (52) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"); (v) fifty-two (52) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"); (vi) fifty-two (52) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares") and (vii) fifty-two

(52) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares") with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

VI. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Temporary cancellation of the nominal value of the shares;
2. Change of name of the Company into "Cidron e-Com S.à r.l." and consequential amendment of the Company's articles of association;
3. Conversion with effect as of January 1, 2016, of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) and consequential amendment of the Company's articles of association;
4. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Swedish Krona (SEK) with effect as of 1 January, 2016;
5. Miscellaneous.

VII. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVES to temporary cancel the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The Shareholder RESOLVES to change the name of the Company into "Cidron e-Com S.à r.l." and to amend the Company's articles in consequence, to read as follows:

" **Art. 3.** The Company's name is "Cidron e-Com S.à r.l.".

*Third resolution*

The Shareholder RESOLVES to convert with effect as of January 1, 2016, the share capital of the Company from Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) according to the 9.1863 EUR/SEK exchange rate applicable on 28 December, 2015 published by the European Central Bank website so that the capital of forty-three thousand seven hundred Euro (EUR 43,700.-) is converted into four hundred one thousand four hundred forty-three Swedish Krona (SEK 401,443) of corporate capital and to amend the Company's articles in consequence to read as follows:

" **Art. 9.** The share capital of the Company is set at four hundred one thousand four hundred forty-three Swedish Krona (SEK 401,443) divided into:

- one hundred twenty-five (125) Ordinary Shares (the "Ordinary Shares");
- fifty-two (52) Class A Preferred Shares (the "Class A Preferred Shares");
- fifty-two (52) Class B Preferred Shares (the "Class B Preferred Shares");
- fifty-two (52) Class C Preferred Shares (the "Class C Preferred Shares");
- fifty-two (52) Class D Preferred Shares (the "Class D Preferred Shares");
- fifty-two (52) Class E Preferred Shares (the "Class E Preferred Shares"); and
- fifty-two (52) Class F Preferred Shares (the "Class F Preferred Shares");

each Share with a nominal value of nine hundred eighteen Swedish Krona, sixty-three Swedish öre (SEK 918.63), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

*Fourth resolution*

The Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) with effect as of January 1, 2016.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,700.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

Cidron IVD Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Jersey avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 109092,

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à elle délivrée à Jersey, le 24 décembre 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé (l'«Associé») de Cidron IVD S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro B164.334 et ayant un capital social de EUR 43.700 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 Septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3068 du 14 décembre 2011.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 12 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3363 daté du 16 décembre 2015.

V. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-trois mille sept cent euros (EUR 43,700.-), représenté par:

- (i) cent-vingt-cinq (125) Parts Ordinaires (les «Parts Ordinaires»);
- (ii) cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»);
- (iii) cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B »);
- (iv) cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»);
- (v) cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»);
- (vi) cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E») et
- (vii) cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F») et d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

VI. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Annulation temporaire de la valeur nominale des parts sociales;
2. Changement de nom de la société en «Cidron e-Com S.à r.l.» et modification subséquente des statuts de la Société;
3. Conversion du capital social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de Euro (EUR) en Couronne Suédoise (SEK) et modification subséquente des statuts de la Société;
4. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euro (EUR) en Couronne Suédoise (SEK) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016;
5. Divers

VII. La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales de la société.



### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de changer le nom de la Société en «Cidron-eCom S.à r.l.» et de modifier les statuts de la société en conséquence comme suit:

« **Art. 3.** La nom de la Société est Cidron-eCom S.à r.l.».

### *Troisième résolution*

L'Associé décide de convertir le capital de la Société de Euro (EUR) en Couronne Suédoise (SEK) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le taux de change EUR/SEK de 9.1863 en vigueur au 28 décembre 2015, publié par le site internet de la Banque centrale européenne, de façon à ce que le capital de quarante-trois-mille sept cent Euro (EUR 43.700) soit converti en quatre cent un mille quatre cent quarante-trois Couronne Suédoise (SEK 401.443) de capital social et de modifier les statuts de la société en conséquence comme suit:

« **Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent un mille quatre cent quarante-trois Couronne Suédoise (SEK 401.443) divisé en:

- cent-vingt-cinq (125) Parts Ordinaires (les «Parts Ordinaires»);
- cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»);
- cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»);
- cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»);
- cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»);
- cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E») et
- cinquante-deux (52) Parts Sociales Préférentielles de Classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»)

d'une valeur nominale de neuf-cent dix-huit virgule soixante-trois Couronne Suédoise (SEK 918,63) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et ayant des droits et obligations énoncés dans les présents articles.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution spéciale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces articles et en conformité avec ces articles.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime à laquelle toute prime payée sur une action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les actions que la société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou à allouer des fonds à la réserve légale ".

### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euro (EUR) en Couronne Suédoise (SEK) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/202. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055740/181.

(160015654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**Cornelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.100.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of December,  
Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cornelia S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 114100, and having a share capital of EUR 550,000 (five hundred and fifty thousand Euros) (the Company). The Company was incorporated on 30 January 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 866 on 3 March 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 19 October 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2310 on 25 November 2009.

There appeared:

Keywedge Partners, L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4324642 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Luxembourg-City.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 4,400 (four thousand four hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty five Euros) each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 550,000 (five hundred and fifty thousand Euros), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
3. Decision to appoint Agentis S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, on the basis of the interim accounts of the Company dated 30 November 2015 (the Interim Accounts), the cash balance of the Company is set at an amount of EUR 3,191.72 (three thousand one hundred ninety-one Euros and seventy-two Cents).

The Interim Accounts, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to Luxembourg Corporation Company S.A. for the performance of its duties as manager of the Company until the date hereof.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Agentis S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,



and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under registration number B 74166, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under its sole individual signature.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, (the Companies Act).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Cornelia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 550.000 (cinq cents cinquante mille Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114100 (la Société). La Société a été constituée le 30 janvier 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 866 du 3 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 19 octobre 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2310 du 25 novembre 2009.

A comparu:

Keywedge Partners, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 4324642 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Pétange

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 4.400 (quatre mille quatre cents) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 550.000 (cinq cents cinquante mille Euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
  2. Décision de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;
  3. Décision de nommer la société Agentis S.A., en tant que liquidateur de la Société en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
  5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances, et de payer les dettes de la Société; et
  6. Divers.
- III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que, sur base des comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2015 (les Comptes Intérimaires), le solde de trésorerie de la Société est fixé à un montant de EUR 3,191.72 (trois mille cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-douze centimes).

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) pleine et entière à la société Luxembourg Corporation Company S.A. pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Agentis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74166, en tant que liquidateur de la Société en vue de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur sera autorisé à exécuter tous les actes et à effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités, cependant il restera seul responsable de toutes les opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et effectuer toutes les obligations découlant de tout accord ou document requis pour la liquidation de la Société, l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur de verser, à sa discrétion, des avances en espèces ou en nature sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30746. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055750/163.

(160015088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Cadie Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 13, rue de Pleitrang.

R.C.S. Luxembourg B 171.092.

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Steve DIEDERICH, demeurant à L-5335 Moutfort, 5, um Witeschbiereg, et
- 2.- Monsieur Roland CADE, demeurant à L-4361 Esch-Alzette, 9D avenue du Rock'n Roll.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Que le capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «CADIE OFFICE S.à r.l.», ayant son siège social à L-5333 Moutfort, 13, rue de Pleitrang, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171.092, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2353 du 21 septembre 2012, dont les statuts n'ont jamais été modifiés, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

*Constatation de cessions de parts sociales*

1) Qu'il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2015, dont une copie restera annexée au présent acte, que Monsieur Steve DIEDERICH, préqualifié, a cédé et transporté 26 (vingt-six) parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Yves PONCIN, expert-comptable, demeurant 49, rue du Village L-5370 Schuttrange, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance;

2) Qu'il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2015, dont une copie restera annexée au présent acte, que Monsieur Roland CADE, préqualifié, a cédé et transporté 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Yves PONCIN, expert-comptable, demeurant 49, rue du Village L-5370 Schuttrange, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance;

Suite à ces cessions pré-mentionnées Monsieur Yves PONCIN, prénommé, est devenu associé détenant 51% des cent (100) parts sociales de la Société, à savoir cinquante-et-une (51) parts sociales, de cent-vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Dans un souci de clarté, il est rappelé que suite aux cessions susmentionnées, le capital social est détenu comme suit:

Monsieur Yves PONCIN, prénommé, détient 51% des cent (100) parts sociales de la Société, à savoir cinquante-et-une (51) parts sociales, de cent-vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Monsieur Roland CADE, préqualifié détient 25 % des cent (100) parts sociales, à savoir 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Monsieur Steve DIEDERICH préqualifié détient 24% des cent (100) parts sociales, à savoir 24 (vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Pour les raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, la cession constatée ci-avant a été approuvée par le gérant unique de la Société, Monsieur Roland CADE, préqualifié, et en cette qualité de gérant de la société, la considère comme dûment signifiée à la Société et qui a déclaré l'accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

*Résolutions des associés*

Suite à la constatation des cessions de parts sociales actées ci-avant, est intervenu et a comparu Monsieur Yves PONCIN, expert-comptable, né à Luxembourg le 18 janvier 1986, demeurant à 49, rue du Village L-5370 Schuttrange prénommé, pour prendre avec les autres associés, Messieurs Steve DIEDERICH et Roland CADE, représentant l'intégralité du capital social, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite aux cessions intervenues, les associés décident de modifier l'objet social de la société, afin d'élargir l'objet social à l'expertise comptable et à l'exercice d'activités connexes, et arrêtent le nouvel objet social comme suit:

«La société a pour objet l'exécution de toutes les activités d'expert-comptable et fiscal telles qu'elles sont définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

La société pourra également, à titre accessoire, exercer les activités d'expertise fiscale, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative, les activités en matière de décomptes des salaires et de secrétariat social, de domiciliataire de sociétés, de dépositaire professionnel selon la loi du 28 juillet 2014 ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, le tout sous réserve du respect des dispositions législatives et déontologiques de la profession d'expert-comptable et à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société a également pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et d'un centre de calcul des salaires et traitements, effectuer tous les services en matière de décomptes des salaires et de sécurité sociale, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales ou effectuer le contrôle contractuel des comptes.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, tant que la loi ou la déontologie ne lui interdit pas, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

Et décident d'adapter l'article 5 en conséquence tel qu'arrêté par la résolution suivante.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «CADIE OFFICE S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exécution de toutes les activités d'expert-comptable et fiscal telles qu'elles sont définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

La société pourra également, à titre accessoire, exercer les activités d'expertise fiscale, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative, les activités en matière de décomptes des salaires et de secrétariat social, de domiciliataire de sociétés, de dépositaire professionnel selon la loi du 28 juillet 2014, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, le tout sous réserve du respect des dispositions législatives et déontologiques de la profession d'expert-comptable et à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société a également pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et d'un centre de calcul des salaires et traitements, effectuer tous les services en matière de décomptes des salaires et de sécurité sociale, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales ou effectuer le contrôle contractuel des comptes.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, tant que la loi ou la déontologie ne lui interdit pas, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf (189) de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, tant que la majorité des droits de vote attachés aux parts sociales est détenue par des personnes physiques qui satisfont aux conditions d'honorabilité et de qualification professionnelles pour l'exercice de la profession d'expert-comptable prévues par la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale à l'unanimité par les associés représentant la totalité du capital.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant soit à des non-associés que moyennant l'agrément donné à l'unanimité des propriétaires des parts sociales.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. [

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés. Au moins un des gérants, le gérant A, doit être choisi parmi les personnes physiques qui satisfont aux conditions honorabilité et de qualification professionnelles pour l'exercice de la profession d'expert-comptable prévues par la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement (La «Loi de 2011»). Tous les autres gérants sont considérés comme des gérants B et les gérants A et les gérants B, sont ensemble les gérants ou le conseil de gérance de la Société.

Le gérant unique, ou l'un des gérants en cas de pluralité, doit avoir un lien réel avec la société en étant associé ou salarié, et ne doit pas se soustraire aux charges sociales et fiscales, soit en son nom propre, soit par l'intermédiaire d'une société qu'il dirige ou qu'il a dirigée.

L'assemblée générale fixe les attributions, pouvoirs des différents gérants et la rémunération du gérant ou des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée. L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Tout gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés contenant obligatoirement celle d'un gérant satisfaisant aux conditions honorabilité et de qualification professionnelles au sens de la Loi de 2011 pour toute question concernant ce domaine.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants (dont au moins la signature d'un gérant satisfaisant aux conditions honorabilité et de qualification professionnelles requises pour exercer l'activité d'un expert-comptable au sens de la Loi de 2011 pour toute activité exercée soumise à cette autorisation) soit (ii) par la signature de tout mandataire social à qui un tel pouvoir a été conféré par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.



**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.»

#### *Troisième résolution*

Les associés confirment la nomination de Monsieur Roland CADE en tant que gérant B et nomment Monsieur Yves PONCIN, prénommé, comme gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce en précisant que Monsieur Yves Poncin répond aux qualifications professionnelles requises pour exercer une activité d'expert-comptable. La Société se trouvera ainsi engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants dont au moins la signature du gérant A pour toute activité soumise à l'autorisation d'un expert-comptable au sens de la Loi de 2011.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes sont à charge de la Société, et l'associé unique s'engage personnellement à les payer, ces frais étant évalués à la somme de EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DIEDERICH, R. CADE, Y. PONCIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016055758/193.

(160015248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

#### **Casden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.594.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "CASDEN S.A.", a société anonyme having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg on June 15<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1801 on August 24<sup>th</sup>, 2007. These articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on March 6<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 699 on March 31<sup>st</sup>, 2009.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Liridon ELSHANI, private employee, with same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:



1. Amendment of article 3 of the articles of association, following the entry into force of the law of July 28<sup>th</sup>, 2014 concerning the immobilization of bearer shares and units and following the suppression of the authorized capital following the fact that the time limit to realize the authorized capital has expired on August 24<sup>th</sup>, 2012;

2. Amendment of articles 7 and 10 of the articles of association concerning the possibility of having one director in case of a single shareholder; articles 7 and 10 of the articles of association shall therefore read as follows:

“ **Art. 7.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.”

“**Art. 10.** If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.”; and

### 3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of three hundred and ten (310) shares in circulation three hundred and ten (310) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

Following the entry into force of the law of July 28<sup>th</sup>, 2014 concerning the immobilization of bearer shares and units and following the suppression of the authorized capital following the fact that the time limit to realize the authorized capital has expired on August 24<sup>th</sup>, 2012, the general meeting decides to generally completely restate article 3 of the articles of association so that it shall from now on have the following wording:

“ **Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, entirely paid in.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within fifteen (15) business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within eight (8) calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company."

Following the above, article 4 of the articles of association shall be completely deleted and the articles shall consequently be renumbered.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend articles 7 and 10 of the articles of association concerning the possibility of having one director in case of a single shareholder.

Therefore, articles 7 and 10 of the articles of association shall from now on have the following wording:

**“ Art. 7.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.”

**“ Art. 10.** If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.”

There being no further business the meeting was closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CASDEN S.A.", avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1801 du 24 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 31 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 portant sur l'immobilisation des actions et parts au porteur et suite à la suppression du capital autorisé par suite du fait que le délai pour réaliser le capital autorisé est venu à échéance le 24 août 2012;

2. Modification des articles 7 et 10 des statuts de la Société concernant la possibilité d'un administrateur unique en cas d'actionnaire unique; en conséquence les articles 7 et 10 des statuts de la Société se liront comme suit:

« **Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

« **Art. 10.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute(s) personne (s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.»; et

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant trois cent dix (310) actions sur un total de trois cent dix (310) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 portant sur l'immobilisation des actions et parts au porteur et suite à la suppression du capital autorisé par suite du fait que le délai pour réaliser le capital autorisé est venu à échéance le 24 août 2012, l'assemblée générale décide d'une façon générale de modifier entièrement l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de quinze (15) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans huit (8) jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Suite à ce qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est à supprimer en intégralité et les articles seront renumérotés en conséquence.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 7 et 10 des statuts de la Société concernant la possibilité d'un administrateur unique en cas d'actionnaire unique.

En conséquence les articles 7 et 10 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six (6) années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.»

« **Art. 10.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 janvier 2016. 2LAC/2016/499. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055767/239.

(160016110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**CES International Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 377.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.265.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CES International Operations S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 357,200 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 184.265 (the “Company”).

There appeared:

CES Operations Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, with registered office at Suite 1400, 700-4<sup>th</sup> Avenue S.W., Calgary, AB T2P 3J4, Canada (the “Sole Shareholder”);

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains,  
by virtue of a power of attorney under private seal given on 30 December 2015.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 3,572 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxyholder requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a share premium attached thereto;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a conversion of a receivable;
3. Conversion of Ordinary Shares into MRPS;
4. Subsequent amendment to article 8.1 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
5. Amendment to article 19 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 357,200 (three hundred fifty-seven thousand and two hundred US Dollars) to USD 377,200 (three hundred seventy seven thousand and two hundred US Dollars) by the issuance of:

- 200 (two hundred) ordinary shares (the “New Ordinary Shares”) with:

(i) a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each; and

(ii) a share premium attached to the New Ordinary Shares of an amount of USD 1,041,324.62 (one million forty-one thousand three hundred twenty-four US Dollars sixty-two cents) attached thereto and to be allocated to (a) the freely available accounting balance sheet item “premium issuance”, as share premium, for an amount of USD 1,039,324.62 (one million thirty-nine thousand three hundred twenty-four US Dollars sixty-two cents) and (b) the non-available accounting balance sheet item “legal reserve”, as legal reserve, for an amount of USD 2,000 (two thousand US Dollars);

(the “Increase of Capital”).

*Second resolution*

It was resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a conversion in kind of a receivable, corresponding to an amount of USD 1,061,324.62 (one million sixty-one thousand three hundred twenty-four US Dollars and sixty-two cents).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declared to fully subscribe to the New Shares by paying:

- the nominal value of the New Ordinary Shares for an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars);



- the share premium that will remain attached to the New Ordinary Shares for an amount of 1,041,324.62 (one million forty-one thousand three hundred twenty-four US Dollars sixty-two cents);  
the whole being fully paid-up by way of the conversion of the receivable.

*Evaluation*

The value of the receivable was set at USD 1,061,324.62 (one million sixty-one thousand three hundred twenty-four US Dollars and sixty-two cents).

Such receivable has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of value, which has been produced to the notary.

*Declaration*

The notary declared that the documentation sustaining the existence of the receivable has been considered convincing as well as sufficient, and the conversion was therefore effectively implemented.

*Third resolution*

It was resolved to convert 100 (one hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each into 100 (one hundred) mandatory redeemable preference shares (the "New MRPS") with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars).

It was further resolved to transfer the share premium attached to the Ordinary Shares of a total amount of USD 173,152.74 (one hundred seventy-three thousand one hundred fifty-two US Dollars seventy-four cents) to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium related to the New MRPS.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 8.1 of the articles of association of the Company to read as follows with retroactive effect as at January 1<sup>st</sup>, 2015:

**Art. 8.**

8.1 The Company's capital is set at three hundred seventy-seven thousand and two hundred United States Dollars (USD 377,200), represented by (i) three thousand two hundred and forty-nine (3,249) ordinary shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "Ordinary Shares"), and (ii) five hundred and twenty-three (523) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "MRPS") all of which are fully paid-up. In these Articles, the Ordinary Shares and the MRPS are together referred to as the "Shares". "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Fifth resolution*

It was resolved to amend article 19 of the articles of association of the Company to read as follows with retroactive effect as at January 1<sup>st</sup>, 2015:

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders subject to the provisions of the present Article.

The decision to distribute distributable profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions.

The holders of the MRPS are entitled to a preferred fixed dividend at the annual rate of 16 % per year (on the basis of a 365-day year) over the nominal value and share premium attached to each MRPS they hold (the "MRPS Dividend Right").

The sole manager, or the board of managers (as appropriate) may, before the end of each financial year and after acknowledgement of the net profits available on the basis of interim accounts, allocate the amount equal to the MRPS Dividend Right, calculated by anticipation by the sole manager, or the board of managers (as appropriate) to the Capital Investment pertaining to the MRPS, which shall remain allocated therein until the MRPS Dividend Right is declared by the Shareholders.

If at the following shareholders meeting, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient available profits, declare the dividend in respect of the MRPS Dividend Right, such corresponding amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the Capital Investment pertaining to the MRPS, concurrently with the decision of the shareholders meeting.



The MRPS Dividend Right has the following feature: it is a right to be paid in priority to the holders of the Ordinary Shares in any year in which the Company has made sufficient distributable profits.

The balance of the distributable profits (if any) may be distributed amongst the holders of Ordinary Shares prorata to their respective Capital Investment.

The sole manager or the board of managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including share premium), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 3,000.- (three thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-unième jour de décembre,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,  
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CES International Operations S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 357.200 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.265 (la «Société»).

A comparu:

CES Operations Ltd, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Canada ayant son siège social à Suite 1400, 700-4<sup>th</sup> Avenue S.W., Calgary, AB T2P 3J4, Canada (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 3.572 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen de la conversion d'une créance;
3. Conversion de Parts Sociales Ordinaires en MRPS
4. Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts de la Société en vue de refléter ces actions;
5. Modification de l'article 19 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

### *Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 357.200 USD (trois cent cinquante-sept mille deux cent dollars américains) à un montant de 377.200 USD (trois cent soixante-dix-sept mille deux cent dollars américains) par l'émission de:

- 200 (deux cents) parts sociales ordinaires (les "Nouvelles Parts Sociales Ordinaires") ayant:

(i) chacune une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains); et

(ii) une prime d'émission d'un montant de 1.041.324,62 USD (un million quarante et un mille trois cent vingt-quatre dollars américains et soixante-deux cents) y attachée et devant être allouée (i) au poste «prime d'émission» du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 1.039.324,62 USD (un million trente-neuf mille trois cent vingt-quatre dollars américains et soixante-deux cents) et (ii) au poste «réserve légale» du bilan en tant que réserve légale non disponible, à hauteur d'un montant de 2.000 USD (deux mille dollars américains);

(l'«Augmentation de Capital»).

### *Deuxième résolution*

Il a été décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital de la Société soit souscrite par l'Associé Unique par conversion en nature d'une créance d'un montant de 1.061.324,62 USD (un million soixante et un mille trois cent vingt-quatre dollars américains soixante-deux cents).

### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire intégralement à l'Augmentation de Capital ci-dessus en payant:

- la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires pour un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains);

- la prime d'émission qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 1.041.324,62 USD (un million quarante et un mille trois cent vingt-quatre dollars américains et soixante-deux cents)

le tout étant entièrement libéré au moyen de la conversion de la créance.

### *Evaluation*

La valeur de la créance a été fixée à 1.061.324,62 USD (un million soixante et un mille trois cent vingt-quatre dollars américains soixante-deux cents).

Ladite créance a été évaluée par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire a déclaré que la documentation garantissant l'existence de la créance a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence la Conversion est effectivement réalisée.

### *Troisième résolution*

Il a été décidé de convertir 100 (cent) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") ayant chacune une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) en 100 parts préférentielles rachetables (les «MRPS») ayant chacune une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains).

Il a été ensuite décidé de transférer la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires d'un montant de 173,152.74 USD (cent soixante-treize mille cent cinquante-deux dollars américains et soixante-quatorze cents) au poste «prime d'émission» du bilan en tant que prime d'émission librement disponible relative aux MRPS.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 8.1 des statuts de la Société comme suit avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015:

« **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix-sept mille deux cent Dollars Américains (377.200 USD), représenté par trois mille deux cent quarante-neuf (3.249) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (100 USD) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et cinq cent vingt-trois (523) parts préférentielles rachetables (les «MRPS»), ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (100 USD) chacune, qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les Statuts, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont ensemble désignées comme les «Parts Sociales». «Associés» signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et «Associé» doit être interprété conformément.»

### *Cinquième résolution*

Il a été décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015:

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés, dans le respect des prescriptions du présent Article.

La décision de distribuer des profits distribuables et la détermination d'un montant d'une telle distribution doit être prise par les Associés en conformité avec les dispositions suivantes

Les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un premier dividende préférentiel à taux fixe au taux annuel de 16% (seize pour cent) par an (sur la base d'une année de 365 jours) de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque MRPS qu'ils détiennent (le «Droit au Dividende MRPS»)

Le gérant unique, ou le conseil de gérance (selon le cas) peut, avant la fin de l'année sociale et après constatation des profits nets disponibles sur base de comptes intermédiaires, allouer le montant égal au Droit au Dividende MRPS, calculé par anticipation par le gérant unique, ou le conseil de gérance (selon le cas) à l'Investissement en Capital des MRPS, qui devra resté alloué à celui-ci jusqu'à ce que les Associés déclarent le Droit au Dividende MRPS.

Si à l'assemblée générale suivante, les Associés, sous réserve de profits disponibles suffisants, déclarent le Droit au Dividende MRPS, un montant correspondant sera pour éviter toute ambiguïté, retranché de l'Investissement en Capital des MRPS, concomitamment à cette assemblée générale.

Le Droit au Dividende MPRS a la caractéristique suivante: il s'agit d'un droit payable en priorité sur les Parts Sociales Ordinaires pour toute année au cours de laquelle la Société a réalisé des profits distribuables suffisants.

Le solde des profits distribuables autres que ceux qui découlent de l'Actif Sous-Jacent sera distribué entre les Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur Investissement en Capital respectif.

Le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intermédiaires aux associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (incluant la prime d'émission), mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux associés

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes, a été évalué à environ EUR 3.000,- (trois mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055774/254.

(160015794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

#### **Circle Investment Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.765.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of December.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general shareholder meeting of "CIRCLE INVESTMENT HOLDINGS S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.765 and incorporated by a notarial deed on December 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 296 on February 7, 2013.

The Company's articles of association have not been amended since.

The meeting is opened by Mr. Damien MATTUCCI, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mr. Cyrille TERES, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Anna PALZER, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all agenda items.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 26,900) in order to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand Euros (EUR 350,000) to three hundred seventy six nine hundred Euros (EUR 376,900) by the issuance of two hundred sixty-nine (269) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and an aggregate par value of twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 26,900) (the "New Shares"), all vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium amounting to two million six hundred seventy thousand six hundred fifty-four Euros and seventy-four Cents (EUR 2,670,654.74) (the "Share Premium");

2. Subscription to two hundred sixty nine (269) New Shares by Mrs. Martha Mitropoulou, residing at 8, Stratigou Jordanidi, GR 15452, Palaio Psychico, Athens, Greece, holder of the Greek passport number AI 2270252;

3. Full payment of the New Shares and the Share Premium by the conversion of an uncontested and immediately payable receivable in the amount of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred fifty-four Euros and seventy-four Cents (EUR 2,697,554.74) held by Mrs. Martha Mitropoulou against the Company;

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the receivable and the report of the independent auditor;

5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

**" Art. 5. Capital - Shares - Share Certificates.** The share capital is set at three hundred seventy six thousand nine hundred Euros (EUR 376,900) represented by three thousand seven hundred sixty nine (3,769) shares of one hundred Euros (EUR 100) each, all fully paid up."

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 26,900) in order to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand Euros (EUR 350,000) to three hundred seventy-six nine hundred Euros (EUR 376,900) by the issuance of two hundred sixty-nine (269) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and an aggregate par value of twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 26,900), all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares"), together with a share premium of two million six hundred seventy thousand six hundred fifty-four Euros and seventy-four Cents (EUR 2,670,654.74) (the "Share Premium").

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to agree to the subscription of the New Shares by Mrs. Martha Mitropoulou, residing at 8, Stratigou Jordanidi, GR 15452, Palaio Psychico, Athens, Greece.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon Mrs. Martha Mitropoulou, represented by Mr Cyrille Teres, by virtue of a proxy hereto annexed, declares to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up by the conversion of an uncontested and immediately payable receivable amounting in total to two million six hundred ninety-seven thousand five hundred fifty-four Euros and seventy-four Cents (EUR 2,697,554.74) held by Mrs. Martha Mitropoulou against the Company.

The total value of the above mentioned receivable, which is declared to be of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred fifty-four Euros and seventy-four Cents (EUR 2,697,554.74) by the contributor and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, established by ACSE, Audit Conseil Services Sàrl, having its registered office at 47, route d'Arlon, L-8009 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.685, whose report concludes as follows:

#### *Conclusion*

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the CIFL and Advance to be converted does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium.” Such report, being initialed «ne varietur» shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Third resolution*

Pursuant to the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“**Art. 5. Capital - Shares - Shares Certificates.** The share capital is set at three hundred seventy six thousand nine hundred Euros (EUR 376,900) represented by three thousand seven hundred sixty nine (3,769) shares of one hundred Euros (EUR 100) each, all fully paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CIRCLE INVESTMENT HOLDINGS SA" (ci-après la «Société»), avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.765, et constituée suivant un acte notarié en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 296, le 7 février 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna PALZER, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de vingt-six mille neuf cents euros (EUR 26.900) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) à trois cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 376.900) par l'émission de deux cent soixante-neuf (269) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros



(EUR 100) chacune et d'une valeur nominale totale de vingt-six mille neuf cents euros (EUR 26.900), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»), avec une prime d'émission de deux millions six cent soixante-dix mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.670.654,74);

2. Souscription aux Actions Nouvelles par Madame Martha Mitropoulou, ayant son adresse privée au 8, Stratigou Iordanidi, GR 15452 Palaio Psychico, Athènes, détentrice d'un passeport grec numéro AI 2270252;

3. Libération intégrale des Actions Nouvelles par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.697.554,74) détenue par Madame Martha Mitropoulou envers la Société;

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de la créance et du rapport du réviseur d'entreprises;

5. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'Actions.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 376.900) représenté par trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions toutes ayant une valeur nominal de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six mille neuf cents euros (EUR 26.900) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) à trois cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 376.900) par l'émission de deux cent soixante-neuf (269) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et d'une valeur nominale totale de vingt-six mille neuf cents euros (EUR 26.900), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»), avec une prime d'émission de deux millions six cent soixante-dix mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.670.654,74) (la «Prime d'Emission»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des Actions Nouvelles par Madame Martha Mitropoulou, ayant son adresse privée au 8, Stratigou Iordanidi, GR 15452 Palaio Psychico, Athènes,

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, Madame Martha Mitropoulou, prénommée, représentée par Monsieur Cyrille Teres en vertu d'une procuration, ci-annexée, déclare souscrire aux Actions Nouvelles et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.697.554,74) détenue par Madame Martha Mitropoulou envers la Société.

La valeur totale de la créance susmentionnée, que l'apporteur déclare être de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.697.554,74), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par ACSE, Audit Conseil Services Sàrl, ayant son siège social à 47, route d'Arlon, L-8009 Strassen et qui est enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.685 et dont le rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the CIFL and Advance to be converted does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium.”

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'Actions.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 376.900) représenté par trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions toutes ayant une valeur nominal de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ trois mille cinq cents euros.



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signée avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, A. PALZER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29663. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016055780/184.

(160015672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 186.602.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HANA GROUP, une société par actions simplifiée constituée selon le droit français, ayant son siège social sis au 84, avenue du Général Leclerc, F-92100 Boulogne Billancourt (France), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 810 668 145 (l'«Associée Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salarié, avec adresse professionnelle à Junglinster en vertu d'une procuration donnée en date du 5 janvier 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est l'associée unique de Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du dix Septembre, L-2551 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.602, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2014 sous le numéro 1731 (la «Société»)

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associée Unique décide d'adopter un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 se terminera le 30 juin 2016 et décide de modifier dès lors l'article 14.1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **14.1.** L'année sociale commence le premier juillet chaque année et finit le trente juin de l'année suivante."

*Estimation des Frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation GAC/2016/495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016057027/41.

(160016790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.